

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 1434

présenté par

M. Giraud, M. Carpentier, M. Chalus, M. Charasse, M. Claireaux, Mme Dubié, M. Falorni,  
M. Giacobbi, Mme Hobert, M. Krabal, M. Jérôme Lambert, M. Maggi, M. Moignard, Mme Orliac,  
M. Robert, M. Saint-André, M. Schwartzenberg et M. Tourret

-----

**ARTICLE 14**

Après la première occurrence du mot :

« mixtes »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 11 :

« pour optimiser les périmètres et l'exercice des compétences des groupements existants ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.

Il propose de remplacer les termes de « suppression des doubles emplois » par une « optimisation » qui semble plus approprié à la réalité comme à la poursuite des objectifs du présent projet de loi.